



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### Territoire du Pays Vendômois

#### Fiche-Action n°4.7 : Aménagement des espaces publics extérieurs de plusieurs équipements communaux et communautaires

Dernière date de mise à jour : 7 juillet 2020

### Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Fréteval

Nom, prénom, fonction : Bernard PÏLLEFER, Maire de Fréteval

### L'action en un mot

L'action consiste à l'aménagement de l'espace public situé entre les sites communaux (Maison du tourisme accueillant l'office de tourisme intercommunal, salle de réunion des associations dite salle de l'horloge, musée de la fonderie) et communautaires (siège de la communauté de communes, médiathèque, école de musique). Il s'agit d'un lieu de passage des usagers de ces divers équipements dont la qualité du revêtement laisse courir un risque lors de leurs déplacements.

Création de 150 m<sup>2</sup> d'Evergreen avec engazonnement et de 15 m<sup>2</sup> de gazon.

Plantation d'un arbre tige.

Mise en place de 4 bacs à orangers fabriqués en 1997 à la fonderie de Fréteval avec plantations.

Création de 140 m<sup>2</sup> de cheminements piétons en pavés.

### Description détaillée

L'ancien site industriel a été reconverti en espace culturel et touristique. Nous sommes engagés dans cette démarche depuis 1999. Nous souhaitons améliorer le cadre de vie des usagers en sécurisant les déplacements des piétons avec une amélioration de la qualité du revêtement de ce secteur tout en apportant un volet végétal : zone engazonnée (Evergreen), gazon seul, arbre, bacs à orangers.

La matérialisation des déplacements des piétons dans une zone partagée va être assurée.

### Calendrier prévisionnel

Les travaux ont été attribués et notifiés le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Ils débuteront en septembre 2020 et devront être achevés début octobre 2020.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat - DETR	Subvention DETR	Arrêté du 20 avril 2020	Arrêté du 20 avril 2020	OS du 1 <sup>er</sup> juillet 2020
Communauté de communes du Perche et haut Vendômois	Fonds de concours	Délibération du 30/01/2020	Délibération du 30/01/2020	OS du 1 <sup>er</sup> juillet 2020



## Budget prévisionnel

**Montant total :** 53 609,28 €

### Description des coûts :

Dépenses d'investissement  
Installation et signalisation de chantier, arrachage d'un arbre, création d'une fosse en terre végétale pour replanter un arbre, reprise des réseaux d'assainissement pluvial, mise à la cote de plusieurs plaques et grilles avaloir ou de seuil, reprofilage de la voirie, réalisation de trottoirs en pavés réalisation d'espace engazonnés type Evergreen avec apport de terre végétale et engazonnement, reprise de la tête du muret et d'une face, mise place de 4 bacs à orangers.

### Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
ETAT	DETR			24 760,00 €	
CPHV	Fonds de concours			17 670,00 €	

## Objectifs et évaluation

Remplacement d'une zone totalement artificialisée par des emplacements engazonnés (150 m<sup>2</sup> d'Evergreen avec engazonnement et de 15 m<sup>2</sup> de gazon), le remplacement d'un arbre en fin de vie et l'implantation de 4 bacs à orangers avec plantations.

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
Emissions GES évitées			
Economie d'énergie			
Création d'emplois			
Puissance chaudière			
Production annuelle d'énergie			
Surface artificialisée	Moins 165 m <sup>2</sup>		